

Journal de SUD éducation 75
30 bis rue des Boulets
75011 Paris
Tél. : 01 44 64 72 61
Fax : 01 44 64 72 66
sudeducation75@wanadoo.fr
www.sudeducation75.org

éducation
SUD Paris

Le Journal

n° 228 actualisé
2 novembre 2010

N° de CPPAP : 0314 S 06897 2 €
Abonnement : 20 €
Directrice de la publication :
Marie-Françoise LEFEBVRE
Hebdomadaire.
Imprimé par nos soins.
Dépôt légal en cours.

Répression
licenciement

Stagiaires en galère
Flics à l'école

CLAIR, projet obscur

Socle commun

Femmes et travail

Droits des TOSS

C'est un combat, continuons le début !

Nous vivons un formidable mouvement social qui va au-delà de la question des retraites, malgré certaines directions syndicales qui ont tenté de le freiner et les médias qui, aux ordres du gouvernement, ont sciemment dissimulé les informations.

Les salarié-e-s ne sont pas dupes. La réforme des retraites, c'est prendre aux pauvres pour donner aux riches. C'est installer la concurrence à la place de la solidarité. C'est satisfaire les appétits des capitalistes plutôt que de partager le travail et les richesses.

Nous sommes à un tournant du combat pour le retrait de la réforme des retraites : soit on leur laisse le beurre, l'argent du beurre, les Rolex, cigares, champagnes, îles, châteaux..., **soit on relève la tête et on reprend ce qu'ils nous volent !**

Pour gagner, les journées d'action et les protestations symboliques ne suffisent pas.



Il faut une grève, une vraie qui bloque l'économie et touche où ça fait mal : les profits des actionnaires ; il faut la grève générale interprofessionnelle !

Les travailleurs-ses de l'éducation, comme les autres, peuvent et doivent participer au blocage de l'économie.

C'est pourquoi Sud Education appelle les salarié-e-s de l'éducation :

- à s'organiser et à se coordonner de manière interprofessionnelle,
- à débrayer le plus tôt possible après la rentrée,
- et à participer massivement aux différentes mobilisations.

**AG parisienne de l'éducation
vendredi 5 novembre à 18h
à la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau, Paris 10**

Christian Marion : acharnement professionnel et licenciement d'un collègue

Depuis le 18 septembre 2010, Christian Marion, professeur en entretien des textiles, n'a plus le droit d'exercer. Du jour au lendemain, il se voit également privé de toute forme de revenus : ayant plus de 60 ans, il n'a droit à aucune indemnité de licenciement, et n'ayant pas 15 ans de service, il ne peut prétendre à aucune retraite de l'Education Nationale. L'administration l'a éliminé professionnellement et plongé dans la gêne financière.

Qu'a-t-il commis de si répréhensible pour subir une telle sévérité ? En fait RIEN.

Tous ceux qui le connaissent pour avoir travaillé avec lui, et qui témoignent en sa faveur, formateurs, chefs d'établissements ou collègues enseignants, savent que Christian Marion est un professeur compétent et consciencieux, et qui ne mérite en rien ce qui lui arrive. De même que les 9 enseignants qui ont examiné son cas en commission paritaire et qui, en connaissance de cause, se sont prononcés en sa faveur, tous syndicats confondus. Les représentants de l'administration qui ont voté en sa défaveur, comme de bons petits soldats face à leur inspecteur d'académie, sont sans doute tous également persuadés que Christian Marion ne méritait en rien d'être exclu de l'Education Nationale.

Son seul crime : avoir déplu à Mme L, l'inspectrice de sa matière, et lui avoir tenu tête sous la bannière de Sud. Il aura fallu plusieurs années d'acharnement à cette dernière pour qu'elle parvienne à ses fins :

En cinq ans, elle aura inspecté 7 fois Christian Marion, dont

plusieurs fois par surprise, et une fois, à la veille des vacances d'été pour les élèves.

Elle est intervenue auprès du rectorat pour retirer à Christian le poste qu'il avait demandé et qui lui avait officiellement été attribué, empêchant ainsi sa mutation.

Elle a fourni au rectorat de Toulouse de quoi constituer un énorme dossier pour insuffi-



sance professionnelle.

A noter que lorsque C.M. s'est trouvé hors de portée de Mme L, durant 3 ans, notamment quand il a exercé à Narbonne (académie de Montpellier), il a été apprécié de ses supérieurs ainsi que l'attestent ses rapports administratifs.

Il faut insister sur la violence de cette parodie de justice rectorale dont notre collègue est actuellement victime. Cette violence s'inscrit dans le cadre d'un programme gouvernemental de suppression massive de postes.

Nous devons refuser que la sécurité de l'emploi garantie par le diplôme et les statuts ne soit mise à mal par l'ac-

croissement des pouvoirs conférés aux chefs d'établissement et aux inspecteurs.

Le combat pour la réintégration de Christian, visant à faire justice pour un individu et à le rétablir dans ses droits, concerne tous les salariés de l'école.

Faute et insuffisance:

Quelle différence?

La faute aurait impliqué une procédure qui prévoit une gradation des sanctions depuis le simple blâme, jusqu'à l'exclusion en passant par la mise à pied temporaire et la mutation d'office, et cette progressivité permet souvent d'éviter la sanction maximale.

L'insuffisance ne prévoit que le maintien dans la fonction ou l'exclusion. N'ayant aucune faute à reprocher à C.M. mais soucieux de complaire à Mme L., le rectorat de Toulouse a opté pour la procédure pour "insuffisance" qui ne laissait aucune chance à l'enseignant mis en cause.

SUD éducation demande à tous les collègues de signer la pétition de soutien disponible sur notre site internet :

sudeducation75.org

Programme CLAIR,

Derrière l'alibi de l'éducation prioritaire, la mise au pas des personnels et des usagers !

Issu des États Généraux de la sécurité à l'école, le dispositif CLAIR (BO du 22/07/10) fait passer de l'« Éducation prioritaire » à la gestion de la violence scolaire et à la gestion managériale des « ressources humaines ». Expérimenté dans 105 établissements depuis cette rentrée, CLAIR devrait être généralisé à toutes les académies, dont Paris, en 2011. L'« essentiel des actions est à mener dans le cadre des enseignements et du temps scolaire », donc sans moyens supplémentaires. Seule litote censée nous rassurer : « la réussite de tous les élèves demeure l'objectif commun. »

Flicage & dressage des parents et des élèves

Des « préfets des études » (vocabulaire jésuitique), désignés parmi les enseignants et les CPE, mèneront, entre autres, des entretiens individualisés de tous les élèves du niveau qu'ils auront en charge, les habituant ainsi au management des entreprises. On préconise, pour les élèves, des « mesures d'utilité collective » dont la vertu éducative est douteuse, ainsi que l'usage d'une « mallette des parents » pour que ces derniers « développe[nt] leurs compétences » ! Est-ce notre mission ? En coordination avec les Équipes Mobiles de Sécurité, ces établissements devront permettre aux policiers et aux gendarmes de « mener des actions de sécurisation », des « diagnostics sûreté »...

Mise au pas des personnels, gestion managériale.

Les nouveautés les plus inquiétantes concernent les personnels de ces établissements au travers d'une nouvelle politique de « ressources humaines » centrée sur :

- **Renforcement de la hiérarchie.** La fonction de « préfet des études » est un nouvel échelon hiérarchique qui tient à la fois du super-professeur principal, du CPE et du personnel de direction, intégré à l'équipe de direction, sans le statut. Par ailleurs, chaque établissement choisi aura

Issu des États Généraux de la sécurité à l'école, le dispositif CLAIR (BO du 22/07/10) fait passer de l'« Éducation prioritaire » à la gestion de la violence scolaire et à la gestion managériale des « ressources humaines ».

son IA-IPR1 référent chargé entre autres d'« aider [les préfets des études] dans leur projet professionnel d'accès au corps des personnels de direction » ! Et signera un « contrat d'objectif » avec « indicateurs »...

- **Profilage des postes.** L'objectif est clair : aboutir à terme au «profilage de l'ensemble des postes» permettant au chef d'établissement de recruter tous les personnels lui-même renforçant ainsi son autorité sur eux. Ces postes seront assortis d'une obligation de stabilité de cinq ans et de la signature lors d'entretiens individualisés de « lettres de missions établie trois ans », alignées sur le projet d'établissement. « Les personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé [déjà en poste] qui n'adhèrent pas au nouveau projet seront encouragés à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits. » On craint le pire...

Promesse d'avancement et mise en concurrence des établissements

Chaque établissement choisi subira une évaluation « prise en compte dans l'évaluation des enseignants » et sur laquelle seront alignées les évolutions de carrière, tout en permettant la mise en concurrence des établissements. Les préfets des études auront « une indemnité d'intérêt collectif » et tous les personnels « des dispositifs spécifiques de rémunération complémentaire » à la rentrée 2011. Aux contractuels, « qu'il conviendra de fidéliser », on fait miroiter « des formations facilitant l'accès aux concours. »



Pour toutes ces raisons, la Fédération SUD Éducation considère que cette expérimentation vise non pas à améliorer les conditions d'accueil des élèves et de travail des enseignants mais à expérimenter des méthodes de management issues du privé sous couvert d'éducation prioritaire.

Nous appelons donc tous les personnels concernés, dès la rentrée 2011, à refuser collectivement en AG de signer les lettres de missions ou de devenir préfet des études et à nous informer des établissements choisis pour fédérer les luttes. Nous appelons également à lutter sur le terrain contre la généralisation du profilage des postes et la mise en concurrence des établissements.

Ensemble, refusons le programme CLAIR et demandons une vraie politique ambitieuse pourvue de moyens conséquents pour l'Éducation prioritaire !

Suppression de postes : ça continue!

Allègre serait content : le ma-mouth est bien dégraissé.....

Le projet de Budget 2011 confirme la suppression annoncée de 16 000 postes dans l'éducation nationale. L'année dernière le ministère avait choisi de supprimer les 15 000 postes d'enseignants stagiaires liquidant par le même coup la formation initiale.

Cette année c'est le premier degré qui est le plus touché : 8 967 postes en moins à la rentrée prochaine, suivi par le second degré avec 4 800 suppressions; les administratifs avec 600 postes et même les enseignants du privé avec 1 633 postes.

Nous aurons la déclinaison parisienne des suppressions de poste en décembre. On peut cependant déjà l'évaluer à un peu plus de 200 dans le premier degré.

200 postes en moins... une bagatelle...

Pas besoin d'avoir beaucoup d'imagination pour savoir ce qu'il va se passer, il suffit d'avoir lu le "dialogue de gestion" en juin der-

nier, ce document ministériel qui proposait à chaque académie de dégraisser au plus près du terrain : telle académie supprimera la scolarisation des enfants de 2 ans, une autre les RASED, une autre encore remplacera une par-



tie des collègues remplaçants par des contractuels etc.

Sur Paris, nul élève de deux ans à renvoyer dans son foyer, peu de possibilité de regrouper des groupes scolaires comme en milieu rural... Il reste pourtant au rectorat l'embarras du choix : on peut parier sur le retour des

maîtres G et des maîtres E en classe, sur la suppression des CLIN, l'augmentation des effectifs(oh un rien, imaginons qu'on passe de 25 à 26 élèves en ZEP par exemple, ainsi on fermera plus de classes et le tour est joué, etc....) le remplacement au fur et à mesure des ZILs et Brigades par des vacataires (étudiants en master).... il y a suffisamment de "leviers" proposés par le ministère pour que le rectorat fasse sa petite cuisine...

Au final, la facture va de toute façon être élevée et nous ne pourrions pas nous contenter de défendre école par école des fermetures de classe en sortant quelques casseroles devant le rectorat. Encore une fois nous savons qu'il faut nous opposer massivement à la poursuite de cette politique du pire qui ne vise qu'à instaurer la précarité en continuant à supprimer le maximum de postes de titulaires .

Arrêtons l'hémorragie !!!!!

Animations pédagogiques : flicage informatique

Cette année les 18h d'animations pédagogiques nous imposent de vrais changements. Nous sommes d'office complices des suppressions de postes administratifs en nous inscrivant et en vérifiant nous mêmes. Que ce soit pour la saisie des vœux, leur gestion et l'information qui nous revient sur l'organisation de ce temps de formation, **le nouveau dispositif correspond à la suppression de postes administratifs**. On peut faire le parallèle avec la suppression de plusieurs postes de secrétaires de circonscription du premier degré.

La procédure implique que nous demandions les animations que nous voulons mais nous devons aussi accepter de ne pas les

avoir (si nous ne cochons pas cette case la procédure est bloquée) et qu'une tierce personne nous inscrive là où il reste de la place. **Comme dans beaucoup d'inscriptions effectuées sur internet nous devons valider sans savoir à quoi cela nous engage** : quelle formation nous aurons réellement et quel emploi du temps nous sera imposé pour ces heures. **Ainsi se constitue un énième fichier informatique** pour savoir quels sont les gentils enseignants qui valident leurs heures d'animation, les vilains qui ne s'inscrivent pas et pouvoir les rappeler à l'ordre.

Par ce nouveau dispositif, il est obligatoire d'avoir une adresse électronique professionnelle et

de la consulter. De ce fait la responsabilité d'être informé nous reviendrait alors que c'est à l'administration de nous signaler les inscriptions aux stages, animations pédagogiques et autres changements nous concernant. En plus cela nous met en faute si nous n'avons pas vu ces informations.

SUD éducation est intervenu en CAPD pour dénoncer ce dispositif inacceptable.

SUD éducation vous invite à en discuter lors de la réunion d'information syndicale du 17 novembre 2010 décrite en dernière page.

Faire du cahier d'Hygiène et Sécurité un outil de combat !

Dans chaque établissement un Cahier d'Hygiène et Sécurité doit être accessible à tous sans contrainte hiérarchique et avec toutes les pages numérotées. L'administration est tenue de répondre par écrit aux questions ou remarques formulées, de faire cesser les situations de danger et enfin d'en informer les membres de la Commission Hygiène et Sécurité.

Toute pression hiérarchique pour éviter l'utilisation de ce cahier pourrait être sanctionnée par les tribunaux. Matériel inadapté, locaux dégradés, installations pas aux normes, températures trop basses...pourraient, d'après les textes, être considérés comme une forme de "harcèlement". (décrets n°91-1 162 du 7/11/1991 et n° 91-1194 du 27/11/1991)

Pour les écoles, les lycées de la ville de Paris et les écoles d'arts, "Le gardien ou la gardienne tient à disposition, dans la loge, le registre "hygiène et sécurité", ainsi que les rapports relatifs au diagnostic plomb et diagnostic amiante." (Règlement de service des gardiens et des gardiennes des écoles de la Ville de Paris - Titre 7 - Article 38). Pour les établissements du second degré, demandez ou faites demander dès à présent où se trouve le cahier d'hygiène et sécurité.

DROIT À L'INFORMATION SUR LE LIEU DE TRAVAIL !

Dans tous les établissements scolaires, un ordinateur doit être mis à disposition des agents dans un local où ils peuvent consulter en toute discrétion et sans pression hiérarchique aucune, les informations qui les concernent (listes des postes pour la mobilité, action sociale, dossier d'aide...). Chaque agent doit avoir un accès direct à cette information. Trop de chefs d'établissements, d'intendants, négligent de diffuser largement certaines informations (formations, concours, droits...) ou bien la retiennent ou encore la filtrent.

Exigeons une salle des personnels commune à toutes les catégories avec le matériel nécessaire à l'information dans chaque établissement.

SUD éducation est prêt à appuyer vos démarches pour obtenir ce droit à l'information.

Contactez-nous.



FICHES DE POSTES, HORAIRES ET EMPLOIS DU TEMPS.

Fin septembre, tous les agents des collèges et lycées devaient avoir signé leur fiche de poste, leurs horaires et leur emploi du temps sur l'année. C'est loin d'être le cas dans tous les établissements. Pire, bien souvent des chefs d'établissement et leur gestionnaire oublient les textes au point de ne pas organiser la réunion collective des agents où ces points doivent être présentés et expliqués. Ils oublient même parfois qu'ils doivent avoir un entretien individuel avec chaque agent pour prendre en compte les situations particulières qui justifient que les aménagements possibles soient étudiés avec tous en concertation.. Avant le 15 septembre, dans les écoles, les directeurs doivent avoir envoyé pour approbation à la circonscription des affaires scolaires (CAS) l'emploi du temps (horaires et organisation générale des tâches pour l'année scolaire) établi en concertation avec les agents. Dans les 3 semaines suivant la réception, la CAS valide l'emploi du temps ou demande des modifications.

Calcul horaire sur l'année, jours fériés, samedis matins compensés, pause de 20 minutes obligatoire en cas de 6 heures de travail consécutives, temps de repas dans horaire de travail si les agents sont disponibles pendant la demi-heure, petites permanences, permanences d'été...il est important de tout vérifier et de faire en sorte que l'horaire annualisé ne soit pas dépassé.

N'hésitez pas à contacter le syndicat en cas de problème.

Les femmes, les retraites, le travail, la vie quoi...le bordel !

Les femmes se sont invitées au débat sur la réforme des retraites.

Les associations féministes et quelques syndicats tiraient la sonnette d'alarme depuis quelques mois à propos des conséquences de la réforme sur leurs pensions.

Depuis, médias et politiques semblent s'émouvoir de la situation laissant entendre que peut-être des aménagements seraient possibles... peut-être, peut-être pas...

Si aménagements il y a, ne rêvons pas, il s'agira à la marge de petits arrangements avec les inégalités, histoire de donner l'impression qu'en 2010, l'état ne reste pas sourd aux revendications de la moitié de la population, sans pour autant que ne soient remises en cause les difficultés de vie des femmes.

Quelles que soient les miettes que l'état fait semblant d'accorder, profitons de la brèche ouverte, emparons-nous du débat pour rappeler les réalités que vivent les femmes au travail et celles en recherche d'emploi. (voir encadré sur les chiffres)

Les études qui démontrent la pénibilité actuelle des vies des femmes s'accumulent :

difficultés à trouver du travail (elles travaillent de plus en plus tard), choix professionnels in-

compatibles avec la maternité (ou vice versa) puis avec l'éducation des enfants puisque les hommes ne se bousculent toujours pas pour profiter du congé parental et demander des nouveaux droits (congés paternité plus longs etc...), non partage des tâches de maternage, domestiques, difficultés à retourner sur le marché du travail,



temps partiel imposé etc... On s'étonne alors que les femmes se sentent plus que les hommes victimes d'un mal-être au travail et dans leur vie en général.

Si rien n'est nouveau, rien ne s'arrange.....

Et les chiffres sont à ce point accablants qu'on peut légitimement s'interroger sur notre capacité à accepter des oppressions qui n'ont pas vraiment changé

quoi qu'on en dise.

Osons quelques réflexions qui sont autant de sujets à débattre :

-Comment combattre l'idée imposée aux jeunes générations que le féminisme n'a plus aucune raison d'être depuis que quelques hommes changent épisodiquement les couches des enfants, que le système n'est plus patriarcal, depuis que les femmes ont une carte de crédit... ?

-Comment militer, échanger, s'opposer quand on court du boulot à la maison, que les pratiques de lutte sont difficiles à concilier avec des modes de vie atomisés et avec l'augmentation structurelle de la précarité ?

-Comment intégrer dans les revendications syndicales une réflexion spécifique sur le travail des femmes qui ne soit pas uniquement quantitative ?

Peut-être serait-il temps de prendre conscience que les inégalités sont toujours très fortes et que nous vivons même une période de régression...

Peut-être serait-il temps que les femmes reprennent la parole, défendent leurs droits et en réclament de nouveaux...

Peut-être serait-il temps, toutes et tous, de renouer avec le combat féministe...

Le tableau des chiffres accablants

Les femmes ont :- un salaire inférieur de 20% à celui des hommes,
- des pensions inférieures de 40% à celles des hommes

Elles occupent : 82% des temps partiels,
- 60% des CDD

- 80% des emplois à bas salaires

-75% des emplois des secteurs de l'éducation, la santé et l'action sociale.

Elles font 80 % des tâches domestiques

En 2004, 50% des femmes retraitées avaient une retraite inférieure à 900€.

PRÉCARITÉ QUAND TU NOUS TIENS

En ces temps de " réforme " des retraites et de démantèlement du service public, dont l'éducation fait les frais, la question de la précarité pourrait paraître saugrenue. Pourtant, ce mal insidieux continue son bonhomme de chemin au sein du système éducatif, affectant toutes les catégories de personnels.

La contractualisation tend à s'étendre toujours plus : déjà, de nombreuses missions administratives et ouvrières sont occupées par des contractuels qui pourraient tout à fait accéder au statut de titulaires. La réforme de la formation des enseignants ouvre une nouvelle porte à ce phénomène et aboutira certainement au recrutement d'enseignants non titulaires. Quant au CDI, il ne garantit en rien une situation pérenne pour les agents contractualisés. Que dire des conditions d'embauche et de travail des per-

sonnels non titulaires ? Le cas des assistants d'éducation est particulièrement parlant : multiplicité des missions, difficultés à faire valoir leurs droits, pressions hiérarchiques et non re-



nouvellement de contrat à la tête du client. Globalement, **les non titulaires restent en grande majorité dans une incertitude permanente** quant à leur devenir professionnel et leur avenir tout court.

Avenir... C'est ce qui fait défaut lorsqu'on aborde le cas des

contrats aidés qui sont proposés très hypocritement aux chômeurs en vue de leur insertion professionnelle. Contrats de droit privé, les CAE-CUI n'offrent que bas salaires, temps partiels imposés, annualisation forcée du temps de travail et absence de formation professionnelle. **Les perspectives se réduisent trop souvent à un retour vers Pôle emploi...**

On pourrait s'étendre longuement sur la précarité, les travers sont multiples en la matière. C'est pour cela que Sud éducation demande la titularisation immédiate sans conditions de concours, de stage et de nationalité, ainsi que l'arrêt immédiat du recrutement de précaires. **Lutter contre la précarité, c'est l'affaire de tous, titulaires comme non titulaires. N'hésitez pas à nous contacter.**

Professeurs stagiaires et droit de grève

Les professeurs stagiaires (PES ou PS) ont débarqué dans les écoles et les établissements sans filet et sans formation avec questions et inquiétudes : quelle sera la réalité de leur formation ? Comment vont-ils gérer leur classe ? Sur quels critères et par qui seront-ils validés ? etc.

Ce dont ils se doutent c'est que pour être titularisés à la fin de l'année, il leur faudra rester sur les rails et agir "en fonctionnaire de façon éthique et responsable" comme le stipule l'intitulé du nouveau concours.

Dans ces conditions les appels à la grève rencontrent les réticences des professeurs sta-

La grève est un droit de tous les travailleurs. Utilisons-le!

giaires qui se demandent s'ils ne risquent pas d'être sanctionnés et mal vus par les inspecteurs.

Dans certaines salles des maîtres, des jeunes collègues

nous ont fait part de pressions pour qu'ils ne fassent pas grève.

Nous rappelons que les stagiaires comme les titulaires ont le droit de grève !

A Sud éducation Paris nous demanderons au rectorat que les conditions de titularisation soient transparentes et que les inspecteurs ne soient pas les seuls à décider !

Nous serons extrêmement vigilants afin qu'il ne puisse y avoir de cas de collègues sanctionnés pour avoir été en grève!

Nous invitons chacun à nous contacter pour toutes questions et en cas de pression.

Blog et contact des profs stagiaires en lutte

<http://stagiaireimpossible.blogspot.com> mël : stagiaireimpossible@gmail.com

Une action se prépare pour la mi-novembre. Tenez-vous au courant !

Socle commun : dans compétence, il y a "pétence" mais aussi...

Ca y est, il arrive dans les collèges: le socle commun et son livret de compétences débarquent et, franchement, c'est pas folichon... Petit morceau choisi sur le site de l'éducation nationale:

Le "*socle commun de connaissances et de compétences*" présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Introduit dans la loi en 2005, il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. Un livret personnel de compétences permet de suivre la progression de l'élève. À compter de 2011, la maîtrise des sept compétences du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.).

Compétences? Valeurs? Attitudes? Que veut dire tout ce fatras? Est-ce que la scolarité se réduirait à ça? Lorsqu'on se penche sur le fameux livret de compétences, organisé donc en sept grands champs de compétences, la philosophie sous-jacente de cette usine à gaz laisse songeur, d'autant plus dans un système scolaire qui procède au tri social des élèves. Tentative d'analyse et d'explication...

Le socle commun répond davantage à un projet libéral de société qu'à une réelle préoccupation de la réussite scolaire des enfants. Petit florilège de "compétences": Parmi les compétences "sociales et civiques", on peut trouver les items "respecter quelques notions juridiques de base" ou encore "savoir utiliser quelques notions économiques et budgétaires de base". Est-ce le futur "citoyen" averti que l'on veut former ou le futur consommateur docile à souhait?



Les aberrations sont nombreuses. Considérer comme compétence le fait de "être sensible aux enjeux esthétiques et humains d'une oeuvre artistique" ou "d'établir un contact social" dans la pratique d'une langue vivante. Tout est passé au

crible d'une froideur et d'une objectivité sans âme. Tout doit avoir une utilité. Rien dans ce livret n'autorise à laisser s'exprimer la créativité et l'inventivité, rien qui puisse laisser cours à l'épanouissement des goûts et de la sensibilité. L'esprit critique passe en second plan et sert occasionnellement de prétexte.

L'objectif est assurément ailleurs. **L'école aujourd'hui perd de plus en plus sa vocation à créer de l'appétence intellectuelle et culturelle.** Elle devient l'anti-chambre du monde du travail, un centre de triage pré-professionnalisant: stages en entreprise, découverte professionnelle, sensibilisation à l'orientation et maintenant livret de compétences. Imaginons un instant qu'un élève ne valide pas telle ou telle compétence. Pourrait-il prétendre à la poursuite d'un cursus qui en demanderait la maîtrise?

De multiples voies se sont élevées contre ce socle commun, le considérant comme un SMIC culturel ou une dégradation de la qualité de l'enseignement. C'est surtout une pierre de plus dans la construction d'une école dévolue aux visées capitalistes.

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF) OU COMMENT SUPPRIMER DES POSTES ATOSS SUR LE DOS DES ENSEIGNANTS ET DES ELEVES

"Le BEP est mort, vive la certification BEP" s'exclament le ministre et les recteurs. Il n'y a plus d'examen pour obtenir un BEP. Il y a des CCF qui consistent à faire passer des épreuves durant le temps scolaire.

Cela pourrait être intéressant pour les élèves puisque le stress de l'examen et le risque de sanction trop abrupte disparaissent. Mais

désormais les certifications maison n'auront pas, qu'on le veuille ou non, la même valeur dans l'ensemble du pays. Les patrons décideront de la valeur du diplôme en fonction du lycée d'origine des jeunes qui auront dû abandonner leur formation avant le bac. Et ne parlons pas de l'anonymat des copies. De plus cela permet de supprimer des postes d'agents admi-

nistratifs et techniques puisque la logistique de préparation, d'impression et de correction des sujets incombe dorénavant aux enseignants. Il n'y a plus de transports des sujets ni de convocations qui correspondaient à des postes administratifs et techniques.

Pas de flics dans les bahuts !

Nous combattons depuis toujours la diminution des postes d'enseignants, de surveillants et d'ATOSS, dans les établissements scolaires du second degré. Nous réclamons des postes de médecins, infirmi(è)res, assistant(e)s sociaux(ales), surveillant(e)s... La réponse du gouvernement est d'y faire entrer des flics armés.

Ils se disent à l'écoute des élèves mais ils sont là pour organiser la répression plutôt que pour faire de la prévention. N'est-ce pas pour enregistrer des paroles difamatoires, des dénonciations, des rumeurs? N'est-ce pas pour noter les faiblesses de ces adolescents ? L'école n'est pas faite pour cela. C'est inacceptable. Voilà une illustration supplémen-

taire de la politique sécuritaire de ce gouvernement.

" Pas de flics dans les établissements scolaires ", c'est la seule réponse que l'on puisse faire, face aux mesures toxiques d'Hor-tefeux et de Châtel.



Stage syndical

Femmes et travail

SUD éducation Paris propose cette année une série de stages sur le travail. Ils en traiteront différents aspects notamment la souffrance qu'il génère, les femmes au travail, la précarité, les retraites dans la perspective d'une société sans travail.

Le premier volet de ces stages abordera la question des femmes au travail. **Sabine Fortino, maître de conférence en Sociologie des professions et du genre à Paris X-Nanterre sera intervenante.**

Elle étudie la manière dont sont organisés et vécus les rapports entre les sexes dans le quotidien des entreprises et des administrations. *"Le fait d'effectuer le même travail que les hommes n'épargne pas aux femmes d'être écartées des missions "nobles", sous-payées et privées de réelles perspectives de carrière."*

Ce stage aura lieu le mardi 14 décembre au local du syndicat. Il faut s'y inscrire avant le 14 novembre avec les modèles de lettre ci-dessous.



modèle pour les personnels dépendant de l'état :

NOM : Prénom : Paris, le 2010
Fonction :
Etablissement :

A M. le Recteur

s/c du chef d'établissement, ou de l'ICC

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'état, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'1 ou 2 jour(s), en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le2010 de 9H à 17H à Paris, sous l'égide du Centre d'Etude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires) - 144 boulevard de la Villette 75019 Paris.

Signature

modèle pour les personnels dépendant d'une collectivité territoriale :

NOM : Prénom : Paris, le 2010
Fonction :
Etablissement :

Mme/M. le Président du Conseil Général /régional s/c du chef d'établissement

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique des collectivités territoriales, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'1 ou 2 jour(s), en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le2010 de 9H à 17H à Paris, sous l'égide l'institut national de formation et d'application (INFA), Culture et liberté, 5 rue Saint Vincent de Paul, 75010 Paris.

Signature

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**des (anciens, actuels et futurs) adhérents
de SUD éducation Paris**

au local du syndicat, 30 bis rue des Boulets, Paris
11e, M° Rue des Boulets (code porte A3078)

**LUNDI 8 NOVEMBRE 2010
à 18h**

Sommaire

- p.1 : Édito
- p.2 : Licenciement de C.Marion
- p 3 : Programme CLAIR
- p 4 : Budget
animation pédagogique (1°degré)
- p 5 : Infos TOSS
- p 6/7 : Femmes retraite travail
précarité et profs stagiaires
- p 8 : Socle commun et CCF
- p.9 : scandale et stage syndical

Réunion d'information syndicale pour les enseignants des écoles

Mercredi 17 novembre à 9h30, Bourse du travail, salle Eugène Pottier, 3 rue du château d'eau, 10e arrondissement, métro République

Nous parlerons, entre autres, des droits en matière de feuilles et intentions de grève, d'animations pédagogiques, évaluations, aides personnalisées, formations...

La participation à cette réunion vous permet de défalquer 3h d'animations pédagogiques. Il vous suffit d'en avvertir votre ICC.

STAGE DE FORMATION SYNDICALE "Femmes et travail" MARDI 14 DÉCEMBRE

ouvert à tou-te-s

Il faut s'y inscrire avant le 14 novembre
(cf. page 9)